

Les Conflits Armés a Caractère non International entre Ia Guerre Civile et Le Conflit Armé non International.

Concepts Essentiels

D. Amal Yazji*

Résumé

Les conflits armés à caractère non international constituent un trait de la fin de l'ère de l'État-nation, et probablement le début de la désintégration de ces États, où la promotion de la chute des idéologies a eu son effet profond dans la déstabilisation de nombreux pays; cette désintégration se varie entre une transition pacifique qui soit prend la forme d'un changement du système politico-économique, ou d'un conflit armé à caractère non international.

Si le système politique et économique de l'État s'effondre complètement, on se trouve dans une guerre de milice appelée guerre civile, mais si le conflit armé oppose l'autorité légitime et ses forces armées face à une partie de ces forces ou de milices, dans ce cas on est devant un conflit armé non international.

L'évolution des règles juridiques concernant les conflits armés à caractère non international était très lent, cette question est considérée par les États comme relevant de leur propre souveraineté; pour cette raison on ne trouve pas dans le droit conventionnel ni dans le droit coutumier une

*Associate Prof, Department of International Law, Faculty of Law, Damascus University

définition précise de ces conflits, mais des règles qui évoluent au fil du temps donnant des traits les distinguant.

La présente recherche détermine les règles juridiques régissant la guerre civile et conflits armés non internationaux, et comment le droit international les a défini, et quels sont les documents qui définissent les droits et obligations des parties aux conflits, et définir le rôle du droit coutumier dans l'élaboration de règles juridiques relatives aux conflits armés non internationaux, et la nature de l' évolution de ces règles.